



Bordeaux, le 25 septembre 2019

Mme Evelyne FAUGEROLLE  
Secrétaire Académique

à

Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux  
Chancelière des universités d'Aquitaine  
Rectorat de Bordeaux  
5 rue Joseph de Carayon Latour  
CS 81499  
33060 BORDEAUX CEDEX

Objet : Situation des AESH dans l'Académie de Bordeaux, demande d'audience

Madame la Rectrice de l'académie de Bordeaux,

Nous souhaitons vous interpeller sur la situation critique des AESH en ce début d'année.

La mise en place du service mutualisé académique s'avère très problématique. A ce jour, les AESH en poste n'ont toujours pas reçu leur contrat, ce qui pose la question du versement de leur paie à la fin de cette semaine, correspondant au travail effectué sur le mois de septembre. Selon nos informations une avance sur salaire leur serait faite au plus tôt le 02 octobre. Quelle proportion de personnes serait concernée, pour quels motifs ? Sur quelle base horaire cela sera-t-il calculé ? Quand sera versé le reliquat ? Si des frais bancaires sont occasionnés par ce retard de paiement, incomplet de surcroît, seront-ils pris en charge par l'institution, responsable de cette situation ?

De plus, Pôle Emploi réclame aujourd'hui à certains AESH des justificatifs pour le versement de cumuls de salaire, documents que les personnels sont dans l'impossibilité de fournir. Quelle solution peut être trouvée dans un très bref délai ?

Nous sollicitons à nouveau une audience, demande déjà formulée dans le cadre de notre fédération l'Unsa Education, le 5 septembre dernier.

Lors de cette audience, nous évoquerons entre autres les points suivants :

- l'inadéquation entre la quotité du contrat aesh et le temps d'accompagnement notifié par la MDPH
- les dissonances entre les heures allouées par un chef d'établissement et la DSDEN
- l'absence de compensation pour les coordonnateurs PIAL sous forme d'IMP ou de décharge supplémentaire
- l'absence de procédure de remboursement des frais de déplacement pour les aesh en service partagé

Nous vous remercions de l'attention portée par notre demande, et nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à l'assurance de notre sincère considération.